



Établissement public du Musée National Picasso – Paris

**Délibération du conseil d'administration n° 2011 – 14**

**CONVENTION D'UTILISATION RELATIVE AU 18 RUE DE LA PERLE**

Le conseil d'administration,

Vu le Code du domaine de l'État, notamment ses articles R. 128-12 à R. 128-17 ;

Vu le décret n° 2010-669 du 18 juin 2010 portant création de l'Établissement public du musée national Picasso – Paris, notamment son article 7 et le 7° de son article 11 ;

Après en avoir délibéré au cours de sa séance du 1<sup>er</sup> juillet 2011,

Adopte la délibération suivante :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Le projet de convention d'utilisation relative au deuxième étage de l'immeuble situé au 18 de la rue de la Perle à Paris 3<sup>ème</sup> arrondissement, annexé à la présente délibération, est approuvé.

**Art. 2.** – Le président est autorisé à signer ladite convention avec le Préfet de région et l'administration chargée des domaines.

Fait à Paris, le 1<sup>er</sup> juillet 2011  
Par le conseil d'administration

Le président,  
Anne BALDASSARI  
Conservateur général du patrimoine